

# DOSSIER de RECRUTEMENT ELEVES de 3<sup>ème</sup>-Rentrée 2023

## Enseignement optionnel

ARTS-danse ou  EPS

A RETOURNER PAR L'ÉTABLISSEMENT  
D'ORIGINE POUR LE 17/05/2023 dernier délai

**Joindre les bulletins des 2 premiers trimestres ou du 1<sup>er</sup> semestre**

Établissement d'origine : .....

E- Mail : .....

### CANDIDAT :

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

***L'inscription à l'enseignement optionnel EPS ou ARTS-danse sera effective après un avis favorable de la commission de recrutement du lycée et de l'affectation au lycée par les autorités académiques le 27/06/2023***

**Avis du professeur d'EPS de 3<sup>ème</sup> :** (indiquez le niveau pratique de l'élève dans chacun des 4 champs d'apprentissage : 1 étant le niveau le moins élevé et 4 le niveau le plus élevé)

Champ d'apprentissage 1				Champ d'apprentissage 2				Champ d'apprentissage 3				Champ d'apprentissage 4			
1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4

(Aptitude à suivre l'option, investissement, attitude, pratique AS.....)

Très Favorable	Favorable	Assez favorable	Sans opposition	Réservé
Motivation de l'avis :				

**Avis du professeur principal pour l'équipe pédagogique de 3<sup>ème</sup> :** (attitude, comportement, travail...)

Très Favorable	Favorable	Assez favorable	Sans opposition	Réservé
Motivation de l'avis :				

Cachet de l'établissement



# CANDIDATURE ARTS-danse

L'élève envisage-t-il l'enseignement de spécialité en classe de 1<sup>ère</sup> ?

OUI  NON

**L'enseignement optionnel ARTS-danse c'est :**

- Un cours de 3h obligatoire par semaine.
- Un engagement obligatoire pour les 3 années scolaires du cursus lycéen.
- Un investissement dans l'A.S du lycée le mercredi après-midi.

Vu et pris connaissance,

Les parents ou le représentant légal

L'élève

# CANDIDATURE EPS

L'élève envisage-t-il l'enseignement de spécialité EPPCS en classe de 1<sup>ère</sup> ?

OUI  NON

**Activité dominante pratiquée en club :** .....

Depuis combien d'années : ..... Nombre d'entraînements par semaine.....

Niveau de pratique (à entourer) : départemental / régional / national

**Si vous pratiquez ou avez pratiqué d'autres activités sportives en club, quelles sont-elles ?**

Activités	Niveau Atteint	Arbitrage ? Encadrement ?

**Quelles sont les activités pratiquées à l'association sportive du Collège**

Activités	Niveau Atteint	Arbitrage ? Encadrement ?

**Aisance aquatique**

Non nageur	Capable de réaliser 25m avec aisance	Capable de réaliser 25m brasse et 25m crawl

**L'enseignement optionnel EPS c'est :**

- Un cours de 3h obligatoire par semaine (mardi de 14h à 17h).
- Un stage d'une semaine par niveau obligatoire.
- Des évaluations et des appréciations sur les bulletins trimestriels.
- Un engagement obligatoire pour l'année scolaire entière.
- Un investissement dans l'A.S du lycée afin de confronter et valider ses compétences en tant que joueur, jeune officiel, arbitre ou organisateur et de mesurer ses connaissances effectives.

Vu et pris connaissance,

Les parents ou le représentant légal

L'élève